



## IMPORTANT

### Changement de fournisseur - Fiches de Données de Sécurité

CECA SA est devenu ARKEMA France depuis le 1er Avril 2017.

De ce fait, l'ensemble des documents CECA est en cours de mise à jour au format ARKEMA.

Afin de vous garantir la meilleure traçabilité réglementaire possible, veuillez noter que Le paragraphe Fournisseur du chapitre « 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité » de la SDS « DOPE MP 2 » ci-jointe est désormais erroné.

La dénomination Fournisseur est remplacée par celle ci-dessous :

Fournisseur	ARKEMA 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, FRANCE Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80 Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96 Adresse e-mail: ceca.fds@arkema.com <a href="http://www.arkema.com">http://www.arkema.com</a>
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Veuillez donc considérer la présente FDS applicable telle quelle, jusqu'à ce qu'une version mise à jour soit disponible.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**ARKEMA France**  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92705 Colombes Cedex, France

Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80  
Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

Produit:

**DOPE MP 2**

Page: 1 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0 )

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1. Identification du produit**

Identification du mélange: DOPE MP 2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additif routier.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	CECA Additifs Bitumes Adresse postale : 89 Boulevard National 92250 LA GARENNE-COLOMBES FRANCE Téléphone : +33 (0)1 49 00 38 00 Télécopie : +33 (0)1 49 00 38 01 <a href="http://www.cecachemicals.com">http://www.cecachemicals.com</a> <a href="mailto:ceca.fds@ceca.fr">ceca.fds@ceca.fr</a>
Adresse e-mail	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**+33 1 49 00 77 77**  
**Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (24/7)**  
**ORFILA : 01 45 42 59 59 (24/7)**

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):**

Corrosion cutanée, 1C, H314  
 Sensibilisation cutanée, 1A, H317  
 Lésions oculaires graves, 1, H318  
 Danger par aspiration, 1, H304  
 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, 1, H400  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 2, H411

**Classification conformément aux Directives UE 1999/45/CE :**

**C**; C; R34  
**Xn**; Xn; R65 R20  
**Xi**; ; R43  
**N**; N; R50/53

**Indications complémentaires:**

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Hydrocarbures aromatiques

Produit:

DOPE MP 2

Page: 2 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

Dérivés d'amines grasses

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

**Danger**

Mentions de danger:

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

**Prévention:**

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : NE PAS faire vomir.

**Élimination:**

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3. Autres dangers

**Dangers physico-chimiques:**

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

**Nature chimique du mélange<sup>1</sup>:**

Préparation à base de dérivés d'amines grasses.

Produit:

DOPE MP 2

Page: 3 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

## Composants dangereux (conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)) :

Nom Chimique <sup>1</sup> & Numéro d'Enregistrement REACH <sup>2</sup>	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Hydrocarbures aromatiques (01-2119451097-39) (N° ANNEX: 649-424-00-3)	922-153-0	64742-94-5	> 50 %	Xn; R65 R66 N; R52/53	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304
Fatty acids C18 unsat., reaction products with triethylenetetraamine (01-2119490750-36)	—	1226892-44-9	< 20 %	C; R34 R43 N; R50/53	Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1
Fatty acids, vegetable-oil, reaction products with diethylenetriamine (01-2119487013-43)	—	1226892-43-8	< 10 %	C; R34 R43 N; R50/53	Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1
1,2,4-triméthylbenzène (N° ANNEX: 601-043-00-3)	202-436-9	95-63-6	< 5 %	R10 Xn; R20 Xn; R65 Xi; R36/37/38 N; R51/53	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411
N-[2-(piperazin-1-yl)ethyl]C18-insaturated-alkylamide (01-2119491298-25)	—	1228186-18-2	< 5 %	Xn; R22 C; R35 R43 N; R50/53	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1
acide salicylique	200-712-3	69-72-7	< 5 %	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318
Ethylene amines (N° ANNEX: 612-059-00-5)	203-950-6	112-24-3	< 1 %	Xn; R21 C; R34 R43 R52/53	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Dermale); H312 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412
Amidoamine	281-995-0	84082-48-4	< 1 %	C; R35 Xi; R43 N; R50/53	Skin Corr. 1A; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410
naphtalène (N° ANNEX: 601-052-00-2)	202-049-5	91-20-3	< 1 %	Carc.Cat.3; R40 Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M Aigu = 1 Facteur M Chronique = 1
Diethylenetriamine (01-2119473793-27) (N° ANNEX: 612-058-00-X)	203-865-4	111-40-0	< 1 %	Xn; R21/22 C; R34 T+; R26 R43 Xi; R37	Acute Tox. 2 (Inhalation); H330 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Dermale); H312 Skin Sens. 1; H317

Produit:

DOPE MP 2

Page: 4 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

Ethylene amine (01-2119471486-30) (N° ANNEX: 612-105-00-4)	205-411-0	140-31-8	< 1 %	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 3 (Dermale); H311 Acute Tox. 4 (Dermale); H312 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
------------------------------------------------------------	-----------	----------	-------	---------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>1</sup>: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

<sup>2</sup>: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables : La période de transition prévue par l'article 23 du Règlement REACH n'est pas terminée.

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers soins nécessaires:

###### Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

###### Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser d'urgence.

###### Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Mettre sous surveillance médicale. En cas de brûlures étendues: Hospitaliser.

###### Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

###### Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence. Risque de troubles pulmonaires graves en cas d'aspiration accidentelle.

##### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter de façon symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

###### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

##### 5.3. Conseils aux pompiers:

###### Méthodes particulières d'intervention:

En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs.

###### Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur.

---

**Produit:****DOPE MP 2**

Page: 5 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (*Annule et remplace* : 04.07.2011)

---

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:****Méthodes de nettoyage:**

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**Récupération:**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Élimination:**

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections:** Aucun(e).

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****Mesures techniques/Précautions:**

Prévoir des postes d'eau et des fontaines oculaires à proximité. Prévoir une cuvette de rétention.

**Précautions pour la manipulation sans danger:**

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

**Mesures d'hygiène:**

Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

**Matériel d'emballage:****Recommandé:** Fûts métalliques revêtus intérieurement.

Produit:

DOPE MP 2

Page: 6 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

## Valeurs limites d'exposition

## 1,2,4-triméthylbenzène

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	20	100	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	20	100	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	VLE	50	250	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	02 2012	TWA	25	-	-

## glycerol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	-	10	Aérosol Limite Indicative

## Ethylene amines

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
--------	------	----------------	--------------	----------------	-----------

## naphtalène

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	TWA	10	50	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	10	50	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	VLE	15	-	-
ACGIH (US)	02 2012	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
ACGIH (US)	02 2012	TWA	10	-	-

## Diethylenetriamine

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	1	4	Limite Indicative
ACGIH (US)	02 2012	TWA	1	-	-
ACGIH (US)	02 2012	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Dose dérivée sans effet (DNEL): Pas de données disponibles.

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

## Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Masque respiratoire si nécessaire.

En cas de déversement, porter un masque Type de Filtre recommandé: AK

Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs., En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Gants anti-chaleur

Porter des gants étanches isolants thermiques en cas de manipulation à chaud.

Protection des yeux/du visage:

Gants de protection conformes à EN 374.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Produit:

DOPE MP 2

Page: 7 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

**Aspect:**

<b>État physique (20°C):</b>	liquide
<b>Odeur:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Seuil olfactif:</b>	Pas de données disponibles.
<b>pH:</b>	Concentration 5 %, pH 3 - 5, Dans l'eau
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	env. 76 °C (ASTM D 93)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	
Inflammabilité:	Non pertinent
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Masse volumique de la vapeur:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Masse volumique:</b>	0,91 g/cm <sup>3</sup> , à 20 °C (OCDE ligne directrice 109)
<b>Hydrosolubilité:</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Propriétés explosives:</b>	
Explosibilité:	Non explosif
<b>Propriétés comburantes:</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2. Autres données:**

**Solubilité dans d'autres solvants:** Soluble dans les hydrocarbures aromatiques

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité:** Pas de données disponibles.

**10.2. Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de données disponibles.

**10.4. Conditions à éviter:** Pas de données disponibles.

**10.5. Matières incompatibles:**

Oxydants puissants, les acides forts et les composés organohalogénés.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toutes les données disponibles sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques:****Toxicité aiguë:**

<b>Inhalation:</b>	<b>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par inhalation</b>
<b>Ingestion:</b>	<b>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par ingestion</b>
<b>Dermale:</b>	<b>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peu ou pas nocif par contact avec la peau</b>

**Effets locaux ( Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves ):**

Produit: **DOPE MP 2** Page: 8 / 11  
 Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0) Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

**Contact avec la peau:** De par sa composition : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
**Contact avec les yeux:** De par sa composition : Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

**Inhalation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant respiratoire  
**Contact avec la peau:** De par sa composition : Peut provoquer une allergie cutanée.

**Effets CMR :**

**Mutagénicité:** L'ensemble des résultats ne conduit pas à considérer le produit comme génotoxique  
**Cancérogénicité:** L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel cancérigène  
**Toxicité pour la reproduction:**  
**Fertilité:** L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.  
**Développement foetal:** L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel de toxicité pour le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

**Exposition unique :**

**Inhalation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Évaluation Ecotoxicologique:** De par sa composition, peut être considéré comme : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas rejeter massivement dans le milieu naturel ou les eaux.

**12.1. Toxicité :**

**Poissons:**

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE : CL50, 96 h (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 7,72 mg/l

**Invertébrés aquatiques:**

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE : CL50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie )) : 3,6 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

**Biodégradation (Dans l'eau):** Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

**HYDROCARBURES AROMATIQUES :**

Facilement biodégradable  
 Facilement biodégradable: 70 % après 28 jr (Méthode: OCDE ligne directrice 301F)

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE :

Facilement biodégradable  
 (Résultats obtenus sur un produit similaire)., 96 % après 13 jr

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

**Bioaccumulation:** Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE :

Potentiellement bioaccumulable.

**12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:** Pas de données disponibles.

Produit: **DOPE MP 2** Page: 9 / 11  
 Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0) Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Aucun(e).

**12.6. Autres effets néfastes:**

**Potentiel de réchauffement global (PRG):** Non pertinent (compte tenu de sa structure)

**Potentiel de destruction de l'ozone:** Non pertinent (compte tenu de sa structure)

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Traitement des déchets:**

**Élimination du produit:** Ne pas rejeter dans le milieu naturel ou les eaux le produit pur ou concentré. Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

**Élimination des emballages:** Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.(Polyaminoamides)	8	8	III	oui	
ADN	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Polyaminoamides)	8	8	III	oui	
RID	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Polyaminoamides)	8	8	III	oui	
IATA Cargo	2735	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Polyaminoamides)	8	8	III	oui	
IATA Passenger	2735	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Polyaminoamides)	8	8	III	oui	
IMDG	2735	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Polyaminoamides)	8	8	III	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-B Mark: MP

\*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
14.4. Groupe d'emballage

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC:** Non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et son amendement (453/2010)

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

#### REGLEMENTATION FRANCAISE:

Préparations dangereuses Arrêté du 9.11.2004 modifié par les arrêtés du 7.02.2007 et 7.12.2009.  
 Maladies professionnelles Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 84  
 Installations classées Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78  
 Déchets Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels— Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Aucun(e).

Produit:

DOPE MP 2

Page: 10 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R10	Inflammable.
R20, R21	Nocif par inhalation., Nocif par contact avec la peau.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Bibliographie**

Related CAS # : 1226892-44-9 = 68955-49-7 / 68919-79-9 / 93572-26-0 / 68412-09-9 for inventory purpose  
 Related CAS # : 1228186-18-2 = 92062-17-4 / 71820-35-4 / 92061-85-3 for inventory purpose  
 Related CAS # : 1226892-43-8 = 68442-97-7 / 91001-82-0 / 68153-72-0 for inventory purpose

**Mise à jour:**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
2	2. IDENTIFICATION DES DANGERS	modifications
3	3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	modifications
4	4. PREMIERS SECOURS	modifications
5	5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	modifications
6	6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	modifications
7	7. MANIPULATION ET STOCKAGE	modifications
8	8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	modifications
9	9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	modifications
10	10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
13	13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	modifications
14	14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications
15	15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	modifications

---

**Produit:****DOPE MP 2**

Page: 11 / 11

Numéro de FDS: 902149-002 (Version 3.0)

Date 28.05.2015 (Annule et remplace : 04.07.2011)

---

**Thésaurus:**

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

**NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).**

---

